

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 22 juin 2007

Projet de loi

ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement de 1 750 000 F au titre de subvention cantonale en faveur du programme de coopération territoriale INTERREG (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit-cadre de fonctionnement

Un crédit-cadre de 1 750 000 F est ouvert en faveur du programme de coopération territoriale INTERREG au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Chaque tranche annuelle est inscrite au budget de fonctionnement, de 2008 à 2014, sous la rubrique 06.02.70.00.367.0214.

Art. 3 But

Ce crédit-cadre doit permettre le financement des projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale déposés dans le cadre du programme de coopération territoriale INTERREG de l'Union européenne. Il doit également permettre une participation financière aux mesures de suivi administratif et financier nécessaires à la mise en œuvre cantonale et régionale des programmes de coopération transfrontalière, conformément aux exigences de l'Union européenne, d'une part, et de la loi fédérale sur la politique régionale, du 6 octobre 2006, d'autre part.

Art. 4 Durée

Ce crédit-cadre prend fin en 2014.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. Le programme INTERREG : généralités

Le programme INTERREG a été mis en place à la fin des années 80 par la Commission européenne, dans le but de soutenir les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des Etats membres. Il a connu une participation de plus en plus importante du canton de Genève et de la Confédération au fur et à mesure de ses trois éditions successives.

1.1. INTERREG I (1991-1993)

Une première édition du programme INTERREG a été lancée par la Commission européenne en 1991. Les cantons de Genève, Vaud et Valais y ont participé en collaboration avec les départements de l'Ain et la Haute-Savoie. Sur les 25 projets réalisés dans le cadre d'INTERREG I, 9 concernaient Genève.

1.2. INTERREG II (1994-1999)

Vu les résultats positifs de la première édition, la Commission a décidé de poursuivre le programme de coopération transfrontalière avec INTERREG II, avec un budget de près de CHF 3,7 milliards pour l'ensemble des frontières européennes, soit trois fois plus que le budget alloué à INTERREG I. La Confédération a débloqué un crédit de CHF 24 millions pour que les cantons suisses puissent plus fortement participer au programme.

Le programme INTERREG II a connu une nette augmentation du nombre de projets déposés, ainsi qu'un intérêt accru de milieux très divers. Près de 82 projets ont été réalisés en collaboration avec les partenaires de la région Rhône-Alpes, dont 49 concernaient le canton de Genève. Le financement total, public et privé, s'élevait à plus de CHF 25 millions, dont 2,5 millions pour l'Etat de Genève et 3,5 millions de la Confédération.

1.3. INTERREG III (2000-2006)

Le dynamisme manifesté par les régions transfrontalières dans la mise en œuvre des programmes INTERREG et le succès rencontré par cette forme de coopération ont amené la Commission européenne à reconduire son engagement et à lancer le programme INTERREG III pour la période 2000-2006, doté de crédits de € 5,8 milliards.

Le programme INTERREG III s'articulait en trois volets :

- Le volet A transfrontalier concernait la collaboration entre régions frontalières.
- Le volet B transnational finançait des projets principalement d'aménagement du territoire sur de vastes territoires, tels que l'Espace alpin qui couvrait toute la Suisse et s'étendait de la Franche-Comté à la Slovénie.
- Le volet C interrégional favorisait la collaboration entre les régions non frontalières.

La Confédération a décidé de débloquer un montant de CHF 39 millions pour la participation suisse à ce programme.

Le programme de coopération transfrontalière France-Suisse (volet A), qui a concerné plus particulièrement le canton de Genève, couvrait l'intégralité de la frontière franco-suisse, à l'exception de la région de Bâle. Il a bénéficié de CHF 31,05 millions de crédits communautaires et de CHF 8,6 millions d'aide fédérale. Le Grand Conseil a voté un crédit-cadre INTERREG de CHF 1,75 million (voir loi du 26 avril 2002 annexée).

II. Bilan du programme INTERREG III pour Genève

2.1. Bilan financier

Entre janvier 2002 et décembre 2006, près de 150 dossiers ont été examinés par le service des affaires extérieures du canton de Genève. Sur l'espace lémanique, plus de 70 projets de coopération transfrontalière ont été approuvés, dont 61 concernent Genève, en collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais ainsi que les collectivités françaises de l'Ain et de la Haute-Savoie (voir liste des projets annexée). Près d'une quinzaine ont été refusés en cours d'instruction. Le canton a participé à un projet INTERREG IIIC de coopération interrégionale.

Les 61 projets impliquant Genève représentent un budget franco-suisse total de plus de CHF 55 millions. Le fonds fédéral INTERREG y a participé à hauteur de CHF 3,6 millions, et le fonds cantonal INTERREG pour près de CHF 1,7 million. Ainsi, compte tenu des financements apportés par les différents départements concernés ainsi que par le fonds cantonal INTERREG, le canton de Genève a investi près de CHF 5,4 millions pour l'ensemble des projets INTERREG.

Le programme INTERREG agit ainsi comme un important levier pour déclencher des financements fédéraux et européens. Il faut relever que pour les partenaires français (départements, communes, communautés de communes), ce fonctionnement permet de bénéficier d'importants cofinancements publics, essentiels à la réalisation des projets à dimension transfrontalière.

2.2. Bilan thématique

De nombreux projets structurants pour Genève, notamment en matière d'aménagement du territoire et de transports, ont pu être poursuivis au-delà de la frontière grâce à INTERREG. Parmi les 61 projets concernant Genève, 11 dossiers traitaient des transports, 12 l'environnement et l'énergie, 8 l'aménagement du territoire et le logement, et 14 le développement économique, la recherche et le transfert de technologie. Une dizaine de projets concernaient l'emploi et la formation.

Concrètement, le programme INTERREG III a notamment permis de :

- mettre sur pied les instruments, les analyses et les données utiles à la gestion coordonnée du territoire transfrontalier. On peut citer l'Observatoire statistique transfrontalier, le projet d'agglomération ou le modèle multimodal transfrontalier des transports et déplacements.
- créer et renforcer des pôles et réseaux régionaux d'institutions et d'entreprises de recherche et d'innovation technologiques, comme le pôle de recherche en vieillissement Biopark à Archamps.
- développer des services au profit des populations frontalières. Ainsi, afin de faciliter l'accès au marché de part et d'autre de la frontière, INTERREG a financé un programme de validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que la création du portail internet www.france-suisse.net recensant les procédures à suivre pour des prestations commerciales transfrontalières.

La plupart des projets lancés ont pu être pérennisés par des structures ou institutions qui ont pris le relais financier, à l'exemple de l'Observatoire statistique transfrontalier ou du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Toutefois, certains types de projets, généralement présentés par des privés, n'ont pas pu développer tous les effets escomptés et assurer leur maintien au-delà des financements Interreg.

A ce propos, toutes les analyses et évaluations constatent la grande difficulté à faire intervenir des acteurs économiques ou privés. Ceci s'explique d'une part par la lenteur et la lourdeur des procédures internationales de programmation INTERREG, et d'autre part par l'impossibilité de financer des projets commerciaux côté suisse. C'est pourquoi la grande majorité des projets INTERREG est portée par des institutions publiques.

III. INTERREG IV

3.1. INTERREG devient l'objectif de coopération territoriale de l'UE

La coopération transfrontalière prend de l'importance au sein de l'Union européenne. Le programme INTERREG devient ainsi pour la période 2007-2013, l'un des trois objectifs des fonds structurels européens, celui de la coopération territoriale. Son budget atteint € 7,75 milliards (€ 5,8 milliards pour INTERREG III).

Le programme de coopération territoriale INTERREG IV intègre toujours les trois volets de coopération transfrontalière (volet A), transnationale (volet B) et interrégionale (volet C).

Le prochain programme de coopération transfrontalière France-Suisse (volet A), en cours d'élaboration, couvrira la même aire géographique qu'INTERREG IIIA (bassin lémanique et arc jurassien) et sera doté par l'Union européenne d'une enveloppe de près de CHF 88 millions (€ 55 millions), soit plus du double du montant disponible pour INTERREG III.

3.2. INTERREG et la Nouvelle politique régionale fédérale

En Suisse, la coopération transfrontalière a été intégrée dans la Nouvelle politique régionale (NPR), dont la loi fédérale a été votée le 10 octobre 2006 (voir annexe). Cette loi couvre la période 2008-2015 et regroupe dans un même fonds toutes les aides régionales, y compris le fonds précédemment dévolu au programme transfrontalier INTERREG. Elle prévoit CHF 40 mil-

lions d'aides financières par année pour tous les cantons. Selon les informations disponibles, une enveloppe de CHF 6 à 8 millions sera spécifiquement affectée à la coopération transfrontalière; les programmes transfrontaliers, dont le France-Suisse, devraient pouvoir ainsi compter sur une somme au moins identique à celle disponible sur Interreg III.

D'un point de vue organisationnel, l'aide fédérale pour INTERREG IV devra faire l'objet de conventions pluriannuelles, à conclure entre les cantons et la Confédération en 2007. Ces conventions doivent présenter un programme de projets de développement régional sur la période 2008-2015 et prévoir des prestations financières cantonales équivalentes au financement fédéral. Une évaluation intermédiaire est prévue au terme de quatre ans.

3.3. Le difficile équilibre entre les exigences fédérales et communautaires

Vu les différents montants pour la coopération transfrontalière alloués de part et d'autre de la frontière, on ne peut que constater la disproportion croissante entre les fonds mis à disposition par la Confédération et ceux accordés par l'Union européenne (le rapport était de 1 à 4 pour INTERREG III et sera de près de 1 à 10 pour INTERREG IV). Une partie de ce différentiel a été pris en charge par les cantons, en particulier en fin de programmation, lorsque les financements fédéraux INTERREG étaient épuisés.

Par ailleurs, si l'objectif de coopération territoriale 2007-2013 de l'Union européenne conserve une large palette thématique par rapport à INTERREG III (économie, aménagement du territoire, environnement, etc.), la NPR entend avant tout promouvoir les conditions du développement économique régional et renforcer la compétitivité ainsi que la valeur ajoutée des régions suisses, en particulier périphériques. Avec l'intégration d'INTERREG dans la NPR, les projets cantonaux doivent être ciblés sur la création de valeur ajoutée pour la région frontalière. Par conséquent, les projets qui ne répondraient pas à ces critères économiques ne pourront plus bénéficier de cofinancements fédéraux.

De plus, contrairement aux fonds européens, la NPR ne finance pas de projets d'infrastructures. Elle n'intervient pas non plus dans les projets d'infrastructures des agglomérations, qui bénéficient déjà de financements fédéraux spécifiques.

IV. Les enjeux du programme INTERREG IV pour Genève

4.1. INTERREG : un programme de coopération territoriale au service du développement de Genève

Depuis plus de 15 ans, le canton de Genève participe au programme de coopération transfrontalière INTERREG, instrument européen au service du développement régional. Ces dernières années, cette coopération connaît une véritable dynamique avec le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'ouverture liée à la mise en œuvre des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Elle contribue ainsi activement au maintien de conditions-cadre socio-économiques favorables et équilibrées de part et d'autre de la frontière.

Une part essentielle des fonds INTERREG III a été attribuée à la mise en place et au développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ce qui témoigne de l'intérêt du programme pour la mise en œuvre des priorités politiques du canton de Genève. A ce titre, la création en 2002 d'un fonds cantonal spécifique pour financer les projets INTERREG III s'est révélée efficace, aussi bien pour faciliter le montage de projets que pour renforcer la politique régionale du canton de Genève.

4.2. Un partenariat financier indispensable pour les collectivités françaises frontalières

Côté français, nos partenaires comptent essentiellement sur les fonds communautaires pour financer les nombreux projets structurants transfrontaliers. Reconduit pour la quatrième fois par l'Union européenne, le programme France-Suisse 2007-2013 sera doté d'un budget de près de CHF 88 millions. Cet investissement financier témoigne de l'intérêt porté par nos voisins pour le développement de la zone frontalière avec la Suisse. Il crée également des attentes importantes des collectivités françaises vis-à-vis des interlocuteurs suisses, afin que ces derniers s'engagent fermement à poursuivre, par le biais de la NPR et des fonds cantonaux, les projets de coopération transfrontalière qui leur permettront de déclencher les financements européens.

Il semble dès lors essentiel que le canton de Genève renouvelle le crédit cadre INTERREG pour la période 2001-2013 afin de poursuivre la politique régionale transfrontalière et d'accompagner le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

V. Dispositions financières

Doté de CHF 1,75 million, le crédit cadre cantonal INTERREG IV porte sur la période 2008-2014. Conformément aux directives européennes, le programme prend fin le 31 décembre 2013, mais les projets peuvent encore être déposés en 2014 s'il reste des fonds à disposition, ce qui est généralement le cas. A cet effet, il est prévu une dernière tranche budgétaire du fonds cantonal INTERREG IV en 2014.

Comme cela s'est produit avec INTERREG III, le nombre de projets déposés n'est pas régulier sur les sept années de programmation, et connaît une progression importante en milieu de programme. C'est pourquoi il est essentiel de pouvoir adapter les tranches budgétaires annuelles INTERREG à la dynamique de la programmation et permettre ainsi un soutien efficace au développement des projets genevois.

Vu les délais pour la mise sur pied du programme opérationnel INTERREG IV France-Suisse et la période nécessaire au démarrage des premiers projets, il n'est pas prévu de budget pour l'année 2007.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique des services financiers du département du territoire*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 3) *Loi cantonale ouvrant un crédit-cadre INTERREG du 26 avril 2002*
- 4) *Loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006*
- 5) *Liste des projets INTERREG III concernant le canton de Genève*

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département du territoire.
 - **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement de 1 750 000 F au titre de subvention cantonale en faveur du programme de coopération territoriale INTERREG (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale)
 - **Rubrique concernée** : 06.02.70.00.367.0214
 - **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat net
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	-
Total des charges de fonctionnement	0.25							
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.25	-						

- **Inscription budgétaire et financement** :

- Ce crédit de fonctionnement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2008.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 22 mai 2007

Signature du responsable financier : Vincent Mottet

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du 13.03.2007

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 22 mai 2007

Visa du département des finances : Marc Gloria

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement de 1 750 000 F au titre de subvention cantonale en faveur du programme de coopération territoriales INTERREG (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale)

Projet présenté par le DT

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	250'000	0						
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), concassage, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33]	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts (report labbeau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report labbeau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [350]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [358] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers; prestation en nature)	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0							
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	250'000	0						
Remarques :								

Signature du responsable financier :

Date : 16.05.2007

Département du territoire
Services financiers du département

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement de 1 750 000 F au titre de subvention cantonale en faveur du programme de coopération territoriales INTERREG (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale)

Projet présenté par le DT

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
		3.000%						
charges financières récurrentes	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier :

Date : 16.05.2007


Département du territoire
Services financiers du département

**Loi ouvrant un crédit-cadre
de fonctionnement de 1 750 000 F
au titre de subvention cantonale
en faveur du programme INTERREG
(coopération transfrontalière, transnationale
et interrégionale)
(8510)**

FAO
3.5.2002

du 26 avril 2002

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit:

Art. 1 **Crédit-cadre de fonctionnement**

Un crédit-cadre de 1 750 000 F est ouvert en faveur du programme
INTERREG au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 **Budget de fonctionnement**

Chaque tranche annuelle est inscrite au budget de fonctionnement de 2002 à
2007 sous la rubrique 79.02.00.367.02.

Art. 3 **But**

Ce crédit-cadre doit permettre le financement des projets de coopération trans-
frontalière, interrégionale et transnationale, déposés dans le cadre du pro-
gramme communautaire INTERREG III par un partenaire public ou privé
genevois, et qui concernent directement le canton.

Art. 4 **Durée**

Il prendra fin en 2007.

Art. 5 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion adminis-
trative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Le Conseil d'Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le
terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-six avril deux mille deux sous le sceau de la
République et les signatures du président et du secrétaire du Grand Conseil.

La secrétaire du Grand Conseil:
Morgane GAUTHIER

Le président du Grand Conseil:
Bernard ANNEN

LE CONSEIL D'ÉTAT

arrête:

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 12 juin 2002.

Genève, le 30 avril 2002.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat: Robert HENSLER

Loi fédérale sur la politique régionale

du 6 octobre 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 103 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 16 novembre 2005²,
arrête:

Section 1 Dispositions générales

Art. 1 But

La présente loi vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales.

Art. 2 Principes

La politique régionale se fonde sur les principes suivants:

- a. les exigences du développement durable sont prises en considération;
- b. les régions prennent des initiatives afin d'améliorer la compétitivité et de générer de la valeur ajoutée;
- c. les centres régionaux sont les moteurs du développement;
- d. les cantons sont les interlocuteurs principaux de la Confédération et assurent la collaboration avec les régions;
- e. les services fédéraux collaborent étroitement entre eux et avec les institutions et organisations suisses ou étrangères.

Art. 3 Régions

¹ Sont réputés régions au sens de la présente loi les regroupements de cantons et de communes et les regroupements de cantons ou de communes avec d'autres corporations ou associations de droit public ou privé.

² La cohésion géographique, le rationalisme économique et l'exécution commune des tâches priment les frontières institutionnelles pour la formation de régions.

RS 901.0

¹ RS 101

² FF 2006 223

³ Les structures régionales existantes sont prises en compte dans la mesure où elles répondent au but de la présente loi.

⁴ Il appartient aux régions de déterminer les unités organisationnelles qu'elles entendent instituer pour remplir leurs tâches.

Section 2 Mesures

Art. 4 Encouragement d'initiatives, de programmes et de projets

¹ Des aides financières peuvent être octroyées pour la préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets qui:

- a. encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale dans une région donnée;
- b. renforcent la capacité d'innovation dans une région donnée;
- c. exploitent les potentiels régionaux et mettent en place ou améliorent des systèmes de valeur ajoutée;
- d. améliorent la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations.

² Les aides financières ne sont octroyées qu'aux conditions suivantes:

- a. les initiatives, programmes et projets ont un caractère novateur pour la région concernée;
- b. les effets des initiatives, programmes et projets soutenus bénéficient en majeure partie à des régions qui présentent essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général.

Art. 5 Encouragement des organismes de développement régional, des secrétariats régionaux et des autres acteurs régionaux

Des aides financières peuvent être octroyées à des organismes de développement régional, des secrétariats régionaux et d'autres acteurs régionaux pour:

- a. élaborer et réaliser des stratégies de promotion pluriannuelles;
- b. coordonner et suivre les initiatives, programmes et projets de leur région.

Art. 6 Encouragement de la coopération transfrontalière

¹ Des aides financières peuvent être octroyées pour la participation suisse aux programmes, projets et actions innovatrices de la coopération transfrontalière à l'une des conditions suivantes:

- a. elle génère, directement ou indirectement, de la valeur ajoutée dans une région frontalière;
- b. elle a une importance stratégique du point de vue national.

² Les participations d'importance stratégique nationale sont coordonnées par la Confédération, en collaboration avec les cantons.

³ Aucune aide financière n'est octroyée pour des projets de construction.

⁴ L'encouragement de la coopération transfrontalière tient compte de la politique de coopération territoriale européenne et nationale, de leur mise en œuvre et de leur calendrier.

Art. 7 Prêts destinés aux projets d'infrastructure

¹ La Confédération peut octroyer des prêts à taux d'intérêt favorable ou sans intérêts pour financer des projets d'infrastructure, pour autant que ces projets remplissent l'une des conditions suivantes:

- a. ils sont en relation directe avec la réalisation et la poursuite de projets au sens de l'art. 4;
- b. ils font partie d'un système de valeur ajoutée qu'ils contribuent à renforcer;
- c. ils induisent directement des investissements complémentaires dans d'autres secteurs économiques d'une région.

² Les prêts ne peuvent être accordés qu'à des projets d'infrastructure:

- a. qui bénéficient en majeure partie à des régions qui présentent essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général;
- b. au financement desquels le canton participe au moins de manière équivalente;
- c. que la Confédération ne soutient pas déjà d'une autre manière.

Art. 8 Intérêts, remboursement des prêts et pertes

¹ Le taux d'intérêt est fixé compte tenu des possibilités financières du bénéficiaire.

² Les prêts doivent être remboursés après 25 ans au plus tard. L'échéance est fixée compte tenu de la longévité de l'infrastructure soutenue.

³ Les pertes éventuelles sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.

Art. 9 Conditions

¹ Les bénéficiaires des aides financières prévues aux art. 4 à 6 et des prêts prévus à l'art. 7 participent à leur projet par des fonds propres.

² Ils prennent les mesures appropriées pour surveiller la réalisation et évaluer des projets soutenus.

³ Ils tiennent compte, dans la mesure du possible, des politiques sectorielles de la Confédération en matière de territoire et de l'aménagement du territoire.

⁴ Dans des cas particuliers, les aides financières et les prêts peuvent être assujettis à d'autres conditions et charges.

Art. 10 Régions de montagne et milieu rural en général

Le Conseil fédéral définit avec les cantons le territoire qui présente essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général (art. 4, al. 2, let. b, et 7, al. 2, let. a).

Art. 11 Versement des aides financières et des prêts

¹ Les aides financières prévues aux art. 4 à 6 et les prêts prévus à l'art. 7 sont octroyés sous forme de forfaits sur la base de conventions-programmes.

² Le montant des aides financières et des prêts est fonction de l'effet général des programmes et des mesures.

Art. 12 Allègements fiscaux

¹ Si un canton accorde des allègements fiscaux conformément à l'art. 23, al. 3, de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes³, la Confédération peut également accorder des allègements pour l'impôt fédéral direct.

² Les allègements de l'impôt fédéral direct sont accordés uniquement:

- a. aux entreprises industrielles ou aux entreprises de services proches de la production qui créent ou réorientent des emplois;
- b. pour des projets qui satisfont aux exigences de la présente loi en matière d'économie régionale;
- c. aux cantons prévoyant le remboursement des allègements fiscaux touchés indûment.

³ Le Conseil fédéral, après consultation des cantons, définit les zones dans lesquelles les entreprises peuvent bénéficier d'allègements fiscaux et règle les modalités de la surveillance financière, notamment l'obligation de collecter et de transmettre les informations relatives aux effets des allègements accordés.

Art. 13 Mesures d'accompagnement

La Confédération peut prendre des mesures pour:

- a. renforcer la coopération et exploiter les synergies entre la politique régionale et les autres politiques sectorielles;
- b. soutenir des zones qui présentent des problèmes particuliers;

³ RS 642.14

- c. créer et exploiter un système de connaissances sur le développement régional;
- d. qualifier les secrétaires et autres acteurs régionaux, ainsi que les personnes chargées d'élaborer et de réaliser des initiatives, programmes et projets.

Section 3 Mise en œuvre

Art. 14 Programme pluriannuel

¹ L'Assemblée fédérale fixe dans un programme pluriannuel:

- a. les priorités et le contenu de la promotion au titre de la politique régionale;
- b. les priorités des mesures d'accompagnement au sens de l'art. 13.

² Le programme pluriannuel s'étend sur huit ans.

³ Les cantons contribuent à l'élaboration du programme pluriannuel en y intégrant leurs besoins et leurs réflexions stratégiques et en tenant compte de ceux de leurs régions.

Art. 15 Tâches des cantons

¹ Sur la base du programme pluriannuel, les cantons élaborent, avec leurs organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux, des programmes cantonaux pluriannuels de mise en œuvre, qu'ils mettent périodiquement à jour.

² Ils assurent, avec les organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux, la coordination des projets suprarégionaux, intercantonaux et transfrontaliers.

³ Ils décident, dans les limites des moyens disponibles, pour quels projets les aides financières ou les prêts sont octroyés.

Art. 16 Conventions-programmes et participation financière des cantons

¹ Sur la base des programmes cantonaux de mise en œuvre, la Confédération conclut avec les cantons des conventions-programmes pluriannuelles. Elle fixe une contribution forfaitaire en se fondant sur ces conventions.

² Les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière égale à celle de la Confédération.

Art. 17 Surveillance

¹ Le canton veille à ce que soient prises des mesures appropriées pour surveiller la réalisation des initiatives, programmes, projets et projets d'infrastructure soutenus.

² La Confédération prend des mesures appropriées pour surveiller la réalisation du programme pluriannuel.

Art. 18 Evaluation du programme pluriannuel

Le Conseil fédéral veille à ce que le programme pluriannuel fasse l'objet d'une évaluation scientifique et présente un rapport à l'Assemblée fédérale.

Art. 19 Demandes d'allègements fiscaux et procédure

¹ Le canton décide de l'octroi d'allègements fiscaux cantonaux. Il transmet la demande accompagnée de ses décisions et propositions au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

² Le SECO examine les demandes et les transmet au Département fédéral de l'économie. Celui-ci statue sur l'octroi et l'ampleur des allègements de l'impôt fédéral direct.

³ Les allègements de l'impôt fédéral direct sont notifiés par l'autorité cantonale compétente pour l'imposition des entreprises, en fonction de la décision prise par le Département fédéral de l'économie en accord avec le Département fédéral des finances.

Art. 20 Collaboration

Le Conseil fédéral détermine la forme organisationnelle permettant d'assurer la collaboration avec les cantons, les régions de montagne et le milieu rural en général.

Section 4 Financement**Art. 21** Fonds de développement régional

¹ La Confédération institue un Fonds de développement régional pour financer les mesures prévues par la présente loi.

² Le produit des intérêts annuels, les remboursements et les garanties qui sont encaissés d'une part sur les prêts de la Confédération alloués et versés en vertu de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)⁴ et d'autre part sur les prêts accordés en vertu de l'art. 7 de la présente loi sont portés au crédit du Fonds de développement régional.

³ Les retraits du fonds et les conditions de prêt sont fixés en tenant compte des pertes sur les prêts en cours, du produit des intérêts et du renchérissement. Dans la mesure du possible, la valeur du fonds doit être maintenue à long terme.

⁴ RO 1997 2995, 2000 179 187, 2002 290 2504, 2003 267, 2004 3439, 2006 2197 2359

Art. 22 Moyens financiers disponibles

¹ L'Assemblée fédérale approuve par un arrêté fédéral simple un plafond de dépenses limité à huit ans pour de nouveaux apports au Fonds de développement régional.

² Elle tient compte des besoins définis dans le programme pluriannuel, des moyens disponibles du Fonds de développement régional et de la situation financière de la Confédération.

Section 5 Voies de droit**Art. 23**

Les décisions des autorités administratives fédérales et les décisions cantonales de dernière instance peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral.

Section 6 Dispositions finales**Art. 24** Abrogation et modification du droit en vigueur

L'abrogation et la modification du droit en vigueur sont réglées en annexe.

Art. 25 Dispositions transitoires

¹ Les ressources du fonds d'aide aux investissements prévu à l'art. 14 LIM⁵ sont portées au crédit du Fonds de développement régional lors de l'entrée en vigueur de la présente loi.

² Les prêts d'aide aux investissements demeurent régis par les dispositions de la LIM jusqu'à leur remboursement intégral.

³ Le paiement des engagements pris par la Confédération au titre de la LIM, la loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (INTERREG III), pour la période 2000 à 2006⁶, l'arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural⁷ et l'art. 6a de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1995 en faveur des zones économiques en redéploiement⁸, est assuré par le Fonds de développement régional après l'entrée en vigueur de la présente loi.

⁵ RO 1997 2995, 2000 179 187, 2002 290 2504, 2003 267, 2004 3439, 2006 2197 2359

⁶ RO 2000 609, 2006 4275

⁷ RO 1997 1610, 2000 187, 2006 2197 4297

⁸ RO 1996 1918, 2001 1911, 2006 2197 4301

Art. 26 Référendum et entrée en vigueur

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil des Etats, 6 octobre 2006

Le président: Rolf Büttiker

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 6 octobre 2006

Le président: Claude Janiak

Le secrétaire: Ueli Anliker

Expiration du délai référendaire et entrée en vigueur

¹ Le délai référendaire s'appliquant à la présente loi a expiré le 25 janvier 2007 sans avoir été utilisé.⁹

² Les art. 14 et 22 entrent en vigueur le 15 mars 2007.

³ Les autres dispositions entrent en vigueur à une date ultérieure.

28 février 2007

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

⁹ FF 2006 7983

Abrogation et modification du droit en vigueur

I

Les actes législatifs suivants sont abrogés:

1. loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (INTERREG III), pour la période 2000 à 2006¹⁰;
2. loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)¹¹;
3. arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural¹²;
4. arrêté fédéral du 6 octobre 1995 en faveur des zones économiques en redéploiement¹³.

II

La loi fédérale du 25 juin 1976 encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne¹⁴ est modifiée comme suit:

Titre

Loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général

Art. 1, al. 1

¹ La présente loi vise à faciliter les prêts de capitaux à long et moyen terme en faveur de petits et moyens établissements situés dans les régions de montagne et le milieu rural en général.

¹⁰ RO 2000 609, 2006 4275

¹¹ RO 1997 2995, 2000 179 187, 2002 290 2504, 2003 267, 2004 3439, 2006 2197 2359

¹² RO 1997 1610, 2000 187, 2006 2197 4297

¹³ RO 1996 1918, 2001 1911, 2006 2197 4301

¹⁴ RS 901.2

Art. 2 A raison du lieu

La présente loi s'applique aux zones définies par le Conseil fédéral en vertu de l'art. 10 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale¹⁵.

Art. 3 A raison de la matière

¹ La présente loi s'applique aux cautionnements et aux contributions au service de l'intérêt en faveur de petits et moyens établissements rentables ou susceptibles de se développer, existants ou à créer.

² Les prestations prévues par la présente loi ne sont allouées qu'aux établissements qui ne sont pas soutenus d'une autre manière par la Confédération.

Art. 9, al. 3

Abrogé

Art. 10, al. 1 et 4

¹ La Coopérative suisse de cautionnement statue définitivement sur les demandes de cautionnement. Elle conclut les contrats de cautionnement avec les requérants.

⁴ *Abrogé*

¹⁵ RS 901.0; RO 2007 681

**PROGRAMME INTERREG III FRANCE-SUISSE
(2000 – 2006)**

**Description synthétique
des 61 projets adoptés
concernant le canton de Genève**

Aménagement du territoire et logement: 8 projets

Projet de développement économique et territorial transfrontalier du Rectangle d'Or (région franco-genevoise). Passage de la phase d'étude de faisabilité à la préparation opérationnelle

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Communauté de communes du Pays-de-Gex**

Le projet global vise la création d'une zone de développement économique internationale à cheval entre la France et la Suisse autour des pôles d'activité que sont l'aéroport international de Genève (AIG) et le Centre Européen de Recherche Nucléaire CERN. Le sous-projet présenté ici par le Comité de pilotage créé par le Comité régional franco-genevois (CRFG) œuvre à transformer les résultats des études de la phase précédente en actions de préparation opérationnelle (mise en place d'une Société d'économie mixte locale (SEML), institutionnalisation des partenariats entre publics et privés, définition du budget pour la phase de préparation opérationnelle et de management territorial).

www.geneve.ch/rectangle_dor/

Coût total du projet : 1'010'120.- **dont 49.9% pour la Suisse :** 503'500.-

Canton de GE : 200'000.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 0.-

Confédération : 223'500.-

Etudes pré-opérationnelles à la réalisation du projet de l'Etoile Annemasse-GE (GE)

Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Commune d'Annemasse**

Le projet de l'Etoile Annemasse-Genève s'inscrit dans le cadre de la Charte d'Aménagement Transfrontalier, dont l'objectif est la création d'une véritable agglomération franco-valdo-genevoise. Il vise à créer un pôle autour de la gare d'Annemasse, pour en faire un lieu d'échange transfrontalier entre différents modes de transport (TGV, TER, RER franco-helvétique, tramway, bus urbains, cars interurbains et véhicules particuliers), en coordonnant les équipements et services publics, les activités économiques, commerciales et de loisirs, les logements et les espaces publics.

www.mairie-annemasse.fr

Coût total du projet : 1'744'200.- **dont 23% pour la Suisse :** 396'960.-

Canton de GE : 507'624.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 60'000.-

Confédération : 158'784.-

Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 2, mesure 7.1 *Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Savoie**

Ce projet s'insère dans le « plan vert bleu » de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière élaborée par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) dont l'objet est de maintenir une trame verte composée d'espaces agricoles et naturels sur le territoire transfrontalier dans la perspective du maintien des équilibres entre zones d'urbanisation et zones naturelles, sur la base de la préservation des espaces agricoles péri-urbains fragilisés par une très forte pression foncière. Il s'agira, à partir de données recensées et d'images satellites, d'établir des cartographies thématiques qui permettront un état des lieux précis. Un rapport de synthèse sur la situation agricole et les enjeux sera rédigé, ainsi que des propositions et préconisations pour le développement durable de cet espace transfrontalier.

Coût total du projet : 568'676.- dont 46.95% pour la Suisse : 267'000.-

Canton de GE : 53'750.- dont fonds cantonal INTERREG : 20'000.-

Confédération : 143'750.-

Elaboration d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.12.2004.*

Porteur suisse : **DAEL (Service de l'aménagement du territoire)**

Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Le but de ce projet est, à partir des différents travaux existants, d'élaborer une politique commune, partagée et transversale, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. L'application et la mise en œuvre de cette politique, déclinée en projets, sera inscrite dans les différents documents de planification et suivie par une structure de portage transfrontalières. Cela vise donc à la création d'un instrument de gestion permettant de concrétiser une stratégie de développement de l'agglomération partagée, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions précis et planifié dans le temps. Ce projet promeut une coopération avancée entre les collectivités de différents niveaux concernées de part et d'autre de la frontière.

www.projet-agglo.org

Coût total du projet : 1'335'000.- dont 40% pour la Suisse : 534'000.-

Canton de GE : 295'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 35'000.-

Confédération : 110'000.-

Projet de développement économique et territorial transfrontalier du rectangle d'Or – Etudes complémentaires pré-opérationnelles

(GE) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Le projet du Rectangle d'Or est un projet de développement économique transfrontalier ancré sur l'aéroport international de Genève. Il a été initié en 1997 par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) dans le cadre de la charte de développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il s'inscrit dans un contexte urbain et naturel, en terme de transport, de logement, de protection de l'environnement, d'équipements publics et de vie sociale. Actuellement, les porteurs du projet INTERREG ont pour objectif de piloter les études complémentaires pré-opérationnelles en cours (« Economie, fiscalité et financement », « Urbanisme et aménagement » ; « Transports et déplacements » ; « Protection de l'environnement »), d'instruire le projet de création d'un GLCT et de veiller à son installation.

www.geneve.ch/rectangle_or

Coût total du projet : 902'750.- dont 50% pour la Suisse : 451'375.-

Canton de GE : 168'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 65'000.-

Confédération : 40'000.-

Etude de l'interdépendance des marchés immobiliers résidentiels sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Université Lumière LYON 2**

Cette étude concerne l'analyse des marchés fonciers, des marchés résidentiels privés locatifs et des marchés résidentiels de vente d'appartements et de maisons individuelles sur les différentes zones du bassin franco-valdo-genevois. Son objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement des marchés immobiliers résidentiels privés (actuellement marqués par une pénurie de logements sur le canton de Genève et une croissance des prix immobiliers dans les zones périphériques) en visualisant l'évolution des prix sur une période de 30 ans, en observant la dynamique des marchés immobiliers simultanément dans les quatre zones du bassin, en mettant en évidence les interdépendances entre ces zones et en créant des modèles économétriques permettant une analyse prospective.

www.mephisto.unige.ch/pub/publications/interreg/rapport_final.pdf

Coût total du projet :	304'938.-	dont 49% pour la Suisse :	150'432.-
Canton de GE :	37'500.-	dont fonds cantonal INTERREG :	37'500.-
Confédération :	75'216.-		

Projet de mise en place d'une démarche de "plan directeur de l'habitat transfrontalier"

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 08.12.2005.*

Porteur suisse : **DAEL**
 Porteur français : **2C2A (Communauté de Communes Annemasse)**

A l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, il s'agit d'établir, avec les élus et les administrations, les attentes, besoins, lacunes et obstacles en matière d'habitat et de logement; d'actualiser les besoins en relation avec les perspectives de développement démographique et économique; de mettre en relation la politique de l'habitat avec les autres grands volets de l'aménagement (transports, économie, urbanisation) et de formuler des propositions d'actions aux partenaires pour pallier les effets négatifs des disparités régionales transfrontalières. Le projet donnera lieu à un rapport final composé d'un diagnostic, d'un catalogue de mesures et d'un plan d'actions. Un forum de l'habitat transfrontalier permettra une discussion publique des éléments essentiels du plan directeur.

www.crfqinfo.org rubrique "brèves" - Forum de l'Habitat transfrontalier.

Coût total du projet :	191'750.-	dont 56,9% pour la Suisse :	109'250.-
Canton de GE :	66'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	41'250.-
Confédération :	15'000.-		

RENE - Réseau européen pour le conseil et le développement de l'espace rural (INTERREG IIIC)

Le but de ce projet consiste à renforcer la coopération entre toutes les régions européennes sur le thème de la vulgarisation agricole et du développement rural et à promouvoir les échanges d'expériences portant sur des situations locales différentes.

Coût total du projet :	1'335'000.-	dont % pour la Suisse :	240'000.-
Canton de GE :	1'500.-	dont fonds cantonal INTERREG :	1'500.-

Transports: 11 projets

DTPR : Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.11.2002.*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

Suite à un diagnostic de l'offre de transports collectifs de chaque côté de la frontière (caractéristiques, dysfonctionnements), ce projet prévoit une réflexion sur l'organisation fonctionnelle des réseaux de transports dans sa composante transfrontalière, en interne pour chacun des espaces nationaux concernés, et vers l'extérieur du territoire « franco-valdo-genevois ». Il s'agit aussi de coordonner d'importants projets de développement ferroviaires pour une vision d'ensemble cohérente de la région à court et moyen terme. Le projet est mené par le Conseil Régional Rhône-Alpes pour la France et par l'Office des transports et de la circulation du Canton de Genève (OTC) pour la Suisse. www.dtpir.org

Coût total du projet :	458'370.-	dont 59.8% pour la Suisse :	274'110.-
Canton de GE :	137'055.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	137'055.-		

Etude pour un transport public urbain transfrontalier entre Saint-Julien-en-Genevois (F) et Genève (CH)

(GE) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Communauté de Communes du Genevois**

L'étude se fera en deux phases :

- **Pré-faisabilité** : analyse comparative des différents systèmes de transports possibles : bus, tramway ou train circulant sur des itinéraires totalement ou partiellement en site propre.
- **Faisabilité** : définition du système choisi : matériel, infrastructure, système d'exploitation ; tracé et modalités de l'insertion urbaine, incidences sur les territoires traversés et sur l'organisation globale des réseaux. Estimation des budgets en jeu et politique tarifaire à envisager.

Coût total du projet :	179'371.-	dont 50% pour la Suisse :	89'685.-
Canton de GE :	44'843.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	44'843.-		

Ligne sud-lémanique « Evian – St-Gingolph »

(VS-GE) Axe 1, mesure 3.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Service des transports du Canton du Valais**

Porteur français : **Conseil Régional Rhône-Alpes**

L'objectif de ce projet est d'analyser les fonctionnalités de la ligne pour voir si des schémas de services sont envisageables pour une desserte en transports collectifs en intégrant les infrastructures existantes ou en cours de réalisation et les possibles correspondances. Il tiendra compte du projet CEVA mettant en connexion Genève avec le réseau français ainsi que des investissements décidés d'améliorer la ligne entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph du côté Valaisan, et étudiera l'apport de la réouverture de la ligne Evian - Saint-Gingolph pour la desserte du territoire. D'autre part, on étudiera les mesures d'accompagnement à prendre sur le réseau routier, l'accès aux gares, le développement urbain autour des gares.

Coût total du projet :	95'317.-	dont 57.89% pour la Suisse :	55'183.-
Canton de GE :	18'395.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	8'360.-		

CEVA Cornavin - Eaux-Vives - Praille(GE) Axe 1, mesure 3.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Réseau ferré national français (RFF)**

Cette nouvelle étude sur le projet CEVA porte spécifiquement sur le raccordement des voies ferrées suisses et françaises. Elle est composée d'une étude de faisabilité de l'infrastructure entre la frontière et la gare d'Annemasse ainsi que du fonctionnement de cette dernière, d'une synthèse des études suisses et françaises existantes ainsi que des documents de communication des résultats des études. Elle doit pouvoir servir d'aide à la décision pour les autorités concernées pour engager la phase opérationnelle du projet dans son aspect transfrontalier. www.ceva.ch

Coût total du projet :	468'380.-	dont 25.7% pour la Suisse :	120'380.-
Canton de GE :	80'380.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'190.-
Confédération :	40'000.-		

Réalisation de supports d'information multimodaux pour le bassin franco-valdo-genevois(GE-VD) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 03.11.2004*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

L'objectif est de faire connaître toute l'offre en transports en commun sur le bassin franco-valdo-genevois afin de participer à la dynamique de report modal de la voiture vers les transports collectifs, notamment pour les déplacements péri-urbains.

Sont prévus :

- **Une carte** reprenant les codes couleur et graphiques des différents réseaux (y compris ferroviaires et cars interurbains) et des principaux points d'entrée et arrêts, ainsi que les nœuds de correspondance et les parcs relais (P+R) disposant d'une identité visuelle clairement identifiable, avec en fond des repères géographiques.
- **Un site internet portail** sur la base des cartes élaborées précédemment, avec une présentation de la charte DTPR (voir projet Interreg DTPR susmentionné) et des liens vers les sites existants des opérateurs de transports et des autorités organisatrices.

Coût total du projet :	115'134.-	dont 33% pour la Suisse :	38'379.-
Canton de GE :	18'784.-	dont fonds cantonal INTERREG :	9'189.-
Confédération :	10'000.-		

Etude d'opportunité et de faisabilité concernant le prolongement du tramway entre le CERN (CH) et Saint Genis-Pouilly (F) et entre le Grand-Saconnex (CH) et Ferney-Voltaire (F)(GE) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Les flux de transit de travailleurs frontaliers entre le Pays de Gex et Genève étant concentrés sur les douanes de Ferney et de Meyrin, ces deux axes sont d'ores et déjà saturés. Les partenaires de l'étude souhaitent obtenir, rassembler et analyser des informations leur permettant de se prononcer sur l'option favorisant la meilleure liaison et des solutions pour améliorer le trafic au niveau de ces axes stratégiques. Au final, l'étude devra leur permettre d'opter pour le mode de transport le plus pertinent, d'évaluer les budgets à mobiliser (investissement et fonctionnement) et de connaître les principales incidences de leur choix sur les territoires traversés et sur l'organisation globale des réseaux.

Coût total du projet :	192'500.-	dont 50% pour la Suisse :	96'250
Canton de GE :	66'250.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	30'000.-		

Elaboration d'un outil de modélisation multimodal transfrontalier des transports et déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (GE-VD)

Axe 1, mesure 3.4 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements (SMETD) dans le bassin franco-valdo-genevois**

Ce projet a pour but d'élaborer un outil stratégique partenarial répondant aux attentes des autorités publiques de la région franco-valdo-genevoise.

Le modèle multimodal transfrontalier permettra de:

- reconstituer et d'analyser les flux tous modes à l'échelle du bassin transfrontalier,
- faire des projections de ces flux avec une approche multimodale,
- évaluer globalement les effets prévisibles de chaque projet d'infrastructure routière ou de transport en commun.

Cet outil stratégique et politique permettra d'assurer une cohérence multimodale et de faire des études prospectives de comparaison de scénarios de développement des réseaux de transport à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois.

Coût total du projet :	2'216'500.-	dont 25.2% pour la Suisse :	558'000.-
Canton de GE :	472'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	224'000.-
Confédération :	25'000.-		

Etude pour un transport public transfrontalier en site propre entre l'Agglomération d'Annemasse et Genève (GE)

Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **2C2A**

Ce projet s'inscrit dans la charte des transports publics adoptée dans le cadre de la démarche du Développement des Transports Publics Régionaux du bassin franco-valdo-genevois (DTPR). Il s'agit d'une étude d'opportunité et de préféabilité d'un transport en site propre dans l'agglomération d'Annemasse, à partir du terminus de la ligne du tramway genevois à la douane de Moëllsulaz (le prolongement de la ligne de tramway étant l'une des hypothèses).

Coût total du projet :	225'474.-	dont 50% pour la Suisse :	112'737.-
Canton de GE :	97'737.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	15'000.-		

Pôle multimodal de Bellegarde: aménagements d'accès et étude de stationnement (GE-VD)

Axe 1, mesure 3.3 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Ville de Bellegarde-sur-Valserine**

Le pôle multimodal de Bellegarde-sur-Valserine vise à développer les Transports Express Régionaux (TER) en direction de Genève et à favoriser l'usage du train, notamment par les travailleurs frontaliers. A ce titre, il occupe une place importante dans l'organisation du réseau de transports collectifs de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Pour être performant, le pôle multimodal doit être facilement accessible et doit disposer d'une bonne accessibilité au sein de la ville; ce projet se concentre sur l'amélioration de l'aménagement du stationnement autour de la gare de Bellegarde.

Coût total du projet :	1'135'875.-	dont 0% pour la Suisse :	0.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Véloroute du Léman à la mer**(GE)** Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 07.07.2006.*

Porteur suisse : **Direction de l'aménagement du territoire de l'Etat de GE**
 Porteur français : **Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement rural (Annecy)**

Ce projet a pour but un programme d'aménagements en faveur des pistes cyclables. Le raccordement au réseau français représente une étape importante du projet global qui reliera le lac Léman à la Méditerranée. Le parcours genevois marquera le départ d'un parcours de près de 500 km. Il enrichira l'offre touristique de toute la région en mettant en valeur le patrimoine local. Après 23 km à travers le canton de Genève, l'itinéraire cyclable pénétrera sur sol français à Valleiry.

Coût total du projet :	1'629'206.-	dont 4% pour la Suisse :	65'000.-
Canton de GE :	25'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	10'000.-
Confédération :	0.-		

CEVA - Etudes d'AVP Gare d'Annemasse**(GE)** Axe 1, mesure 3.3 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Réseau ferré de France - Direction régionale Rhône-Alpes**

Ce projet concerne le lancement, côté français, des études d'avant-projet des aménagements en gare d'Annemasse nécessaires au prolongement du projet CEVA en France.

Coût total du projet :	1'297'000.-	dont % pour la Suisse :	200'000.-
Canton de GE :		dont fonds cantonal INTERREG :	200'000.-
Confédération :	0.-		

Environnement et énergie: 12 projets**AMETER****(GE-VD-VS)** Axe 1, mesure 1.1 *Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.*

Porteur suisse : **Energie-bois Suisse**
 Porteur français : **Energies Environnement 74**

Ce projet a pour objectif de développer l'intégration de la planification énergétique et des énergies renouvelables dans les pratiques d'aménagement du territoire en s'appuyant sur ce qui existe déjà en matière d'outils et d'acteurs. Il vise une meilleure diffusion des outils existants auprès des élus et des professionnels de l'aménagement par, notamment, l'accompagnement de trois zones pilotes ainsi que par le développement de collaborations entre les services publics concernés de part et d'autre de la frontière.

www.ameter.net

Coût total du projet :	705'091.-	dont 53% pour la Suisse :	377'114.-
Canton de GE :	35'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	15'000.-
Confédération :	188'557.-		

Bâtiment à faible impact environnemental

(GE) Axe 2, mesure 4.2 Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.

Porteur suisse : Ecole d'ingénieurs de Genève (HES-SO)

Porteur français : Energies Environnement 74

Ce projet consiste en une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'un bâtiment avec un « impact zéro » sur l'environnement en matière d'énergie et un impact minimum en matière de pollution, en appliquant les normes de qualité suisses et françaises.

www.maisonpourlaplanete.fr

Coût total du projet : 206'973.- dont 39% pour la Suisse : 81'102.-

Canton de GE : 26'900.- dont fonds cantonal INTERREG : 22'000.-

Confédération : 40'551.-

Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte

(GE) Axe 2, mesure 4.1 Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.

Porteur suisse : Pro Natura Genève

Porteur français : FRAPNA 74

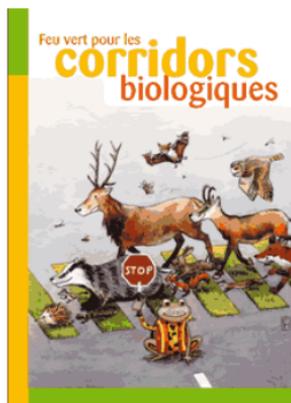
Partant du principe que la nature n'a pas de frontière, les porteurs de ce projet désirent mettre en commun leurs compétences afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la problématique des corridors biologiques auprès des écoles et des acteurs de l'aménagement du territoire (notamment les élus communaux, intercommunaux et départementaux). Suite à la compilation et à l'analyse des données existantes, il s'agira d'une part de créer des programmes d'animations scolaires (sentier pédagogique transfrontalier autour du Salève) et des supports de communication (diaporama, panneaux d'exposition etc.), d'autre part de mettre en place des formations (séances en salle et visites de sites) pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

www.frapna.org/site/h_savoie/corridors/accueil-corridors.htm

Coût total du projet : 310'280.- dont 38,34% pour la Suisse : 118'973.-

Canton de GE : 52'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 20'000.-

Confédération : 55'000.-



REVE – JURA-LEMAN : Réseau de Villes pour une politique de l'Energie durable dans les villes de l'Arc Jurassien et du Bassin Lémanique

(VD-VS-GE) Axe 2, mesure 4.5 *Adopté en consultation écrite le 15.12.2004.*

Porteur suisse : CREM, Centre de compétence en urbistrique
Porteur français : Energies-Cités

Le travail en réseau développé entre les collectivités françaises et suisses du projet leur permettra de travailler très concrètement sur les problématiques liées à la mise en œuvre d'une politique énergétique locale : certification et management, outils, méthodes, équipements, techniques et technologies propres. L'objectif principal est d'apporter une contribution significative au Développement Durable (amélioration des performances énergétiques et développement des énergies renouvelables des villes du projet) et d'améliorer les capacités internes des villes et leur organisation pour agir dans ce domaine.

www.reve-jura-leman.org

Coût total du projet :	4'638'444.-	dont 10.9% pour la Suisse :	510'184.-
Canton de GE :		dont fonds cantonal INTERREG :	15'000.-
Confédération :	120'000.-		

Conception et réalisation de trois bassins de rétention contre les crues du bassin versant transfrontalier du Vengeron

(GE) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2005.*

Porteur suisse : DIAE
Porteur français : SIVOM de l'Est Gessien

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de rivières transfrontalier « Pays de Gex – Léman » et ses objectifs est de réduire les risques d'inondation du bassin versant transfrontalier du Vengeron. Concrètement, il vise à réaliser trois bassins de rétention dont deux situés en France (Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire) et un situé en Suisse (Collex-Bossy). Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation est d'ores et déjà prévu sur la partie française du bassin versant. Côté suisse, une étude pour établir la carte des dangers dus aux inondations et compléter les concepts de protection du Marquet est en cours.

<http://etat.geneve.ch/diae/site/eau/master-content.jsp?publd=1273&nodeld=648&componentId=kmelia80>

Coût total du projet :	2'122'512.-	dont 18.9% pour la Suisse :	402'642.-
Canton de GE :	392'642.-	dont fonds cantonal INTERREG :	10'000.-
Confédération :	0.-		

Collecteurs et galerie de raccordement des bassins d'assainissement de l'Allondon et du Journans à la station d'épuration du Nant d'Avril

(GE) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2005.*

Porteur suisse : DIAE
Porteur français : Communauté de communes du Pays-de-Gex

Ce projet vise à réduire les charges polluantes organiques dans deux cours d'eau conformément aux problèmes de pollution relevés dans le schéma directeur des eaux usées et l'étude de qualité des eaux du contrat de rivière transfrontalier. L'objectif est de supprimer deux stations d'épuration et de procéder aux raccordements sur le réseau genevois avec traitement dans une station d'épuration genevoise et rejet dans le Rhône.

<http://etat.geneve.ch/diae/site/eau/master-content.jsp?publd=1273&nodeld=648&componentId=kmelia80>

Coût total du projet :	8'733'000.-	dont 34,4% pour la Suisse :	3'000'000.-
Canton de GE :	3'000'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Développement de gestions et de conservations transfrontalières des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois (GE)

Axe 2, mesure 4.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*

Porteur suisse : **DIAE (SFPNP - Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage)**

Porteur français : **Association ASTERS**

En Haute-Savoie comme dans le canton de Genève, la planification des modes de gestion des espèces protégées et des sites remarquables, les suivis scientifiques et leurs indicateurs, la maîtrise des facteurs de pression, constituent des objets communs et se font actuellement sans lien entre les gestionnaires de sites pourtant proches et similaires. Le projet permettra de renforcer les échanges et les collaborations en matière de gestion des espaces protégés.

Coût total du projet :	469'469.-	dont 41,32% pour la Suisse :	194'000.-
Canton de GE :	143'200.-	dont fonds cantonal INTERREG :	50'000.-
Confédération :	12'000.-		

BIVOUAC - Le magazine radiophonique éco-citoyen pour la prévention des risques en montagne et l'éducation à l'environnement (VD-VS-GE-JURA)

Axe 2, mesure 4.4 *Adopté au Comité de pilotage du 27.02.2006.*

Porteur suisse : **Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagne (FDDM)**

Porteur français : **Association OXALIS**

Il s'agit d'un dispositif d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec un intérêt plus particulier sur la problématique des risques naturels et technologiques en zone de montagne, notamment dans les Alpes. Le projet consiste en la conception et mise en production d'émissions radiophoniques avec des lycéens et collégiens. Ces émissions seront diffusées sur plusieurs radios locales.

www.swissblabla.info/wordpress

Coût total du projet :	355'478.-	dont 35,45% pour la Suisse :	126'045.-
Canton de GE :	20'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'000.-
Confédération :	24'000.-		

Suivi de la colonisation naturelle du cerf sur le Massif Jurassien (VD-GE)

Axe 2, mesure 7.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*

Porteur suisse : **Conservation de la faune du Canton de Vaud**

Porteur français : **Fédération Départementale des Chasseurs du Jura**

Ce projet a pour but de renforcer la collaboration franco-suisse tant sur le plan scientifique qu'administratif dans les domaines de la gestion de la faune et de la forêt. Il vise une amélioration de la capacité des différents partenaires impliqués à communiquer et à travailler ensemble notamment par une meilleure connaissance des différents enjeux, une meilleure prévention des dégâts forestiers, une connaissance globale de l'état actuel de la forêt et de l'état d'avancement de la colonisation du cerf dans le massif du Jura, la création d'une base de données communes sur la forêt et la grande faune accessible à l'ensemble des partenaires et la mise en place d'un suivi basé sur des indicateurs validés et acceptés par l'ensemble des acteurs.

Coût total du projet :	989'141.-	dont 49,3% pour la Suisse :	487'605.-
Canton de GE :	50'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	15'000.-
Confédération :	80'000.-		

Développement économique, recherche et transfert de technologies: 14 projets

« France-Suisse.net » : le site qui facilite aux entreprises les relations commerciales transfrontalières France-Suisse

(GE-VD-VS) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 19.06.2002.*

Porteur suisse : **Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**
 Porteur français : **Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie**

Par le biais d'Internet, ce projet qui est porté par les Chambres de commerce et d'industrie du Canton de Vaud et du Département de la Haute-Savoie, cherche à valoriser l'économie transfrontalière et les entreprises des territoires frontaliers en apportant toutes les informations utiles dans les domaines de la vente, des achats, de l'implantation et de la réalisation de chantiers en France et en Suisse.

www.France-Suisse.net

Coût total du projet :	248'751.30	dont 42,8% pour la Suisse :	106'342.-
Canton de GE :	5'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	5'000.-
Confédération :	53'171.-		

Domaines ferroélectriques Inversés pour composants à Ondes de Surface appliqués au traitement du signal radio-fréquence par composants passifs - DOMINOS

(GE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Université de Franche Comté**

Ce projet vise le transfert de technologie de la recherche fondamentale vers les applications industrielles des PMI régionales, dans le domaine des microtechnologies (recherche sur les films ferroélectriques). Au niveau international, il relie les centres de recherches genevois et bisonnins. Au niveau régional, il permet un transfert technologique entre un centre d'excellence nationale (MaNEP à Genève) et l'économie régionale transfrontalière. Les partenaires industriels et privés comptent parmi les acteurs-clé dans le domaine et présentent des potentiels réels au niveau de la synergie et de la complémentarité.

Coût total du projet :	878'333.-	dont 30.10% pour la Suisse :	264'436.-
Canton de GE :	30'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	20'000.-		

BIOPARK

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **Fondation pour Recherches Médicales (FRM)**
 Porteur français : **Communauté de communes du genevois**

Ce projet est une étude de faisabilité concernant l'établissement d'une plate-forme technologique pour le futur biopôle d'Archamps. L'opération BIOPARK de la Porte Sud de Genève a pour objet de favoriser toutes les formes de la coopération franco-suisse dans le domaine des Sciences de la Vie. L'étude financée est ciblée sur la plate-forme technique qui regroupe les différents outils spécialisés communs aux bénéficiaires de l'opération.

Coût total du projet :	171'000.-	dont 35.08% pour la Suisse :	60'000.-
Canton de GE :	15'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	15'000.-
Confédération :	30'000.-		

Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux (GE-VD)

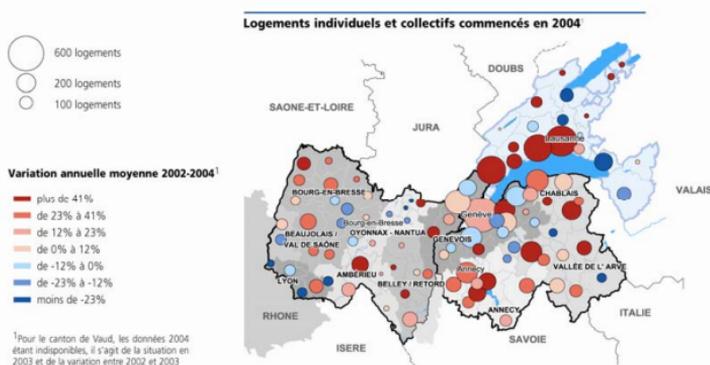
Axe 1, mesure 1.1 Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.

Porteur suisse : **Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**
 Porteur français : **Direction générale de l'INSEE Rhône-Alpes**

Ce projet d'envergure consiste à construire un système d'observation et d'information statistiques harmonisé entre les parties suisse et française, portant sur les domaines démographiques, économiques et sociaux pour appréhender et comprendre les évolutions liées à la mise en œuvre des accords bilatéraux et pour offrir des instruments d'anticipation aux acteurs politiques et économiques. Il prolonge et complète le mandat confié par le Comité régional franco-genevois (CRFG) à trois institutions statistiques : l'Office cantonal de la statistique du Canton de Genève (OCSTAT), le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) et l'INSEE Rhône-Alpes.

www.statregio-francosuisse.net

Coût total du projet :	1'568'530.-	dont 64,56% pour la Suisse :	1'012'720.-
Canton de GE :	616'720.-	dont fonds cantonal INTERREG :	50'000.-
Confédération :	200'000.-		



Développement, mise à point et construction d'un prototype d'une sonde de détection préopératoire de positions émis par le (18)FDG : « PECprobe (Positron Emission Counter probe) »

(GE-VD) Axe 3, mesure 9.3 Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.

Porteur suisse : **FORIMTECH S.A.**
 Porteur français : **Advanced Accelerator Applications S.A.**

Ce projet a pour but de développer un nouvel instrument chirurgical pour la détection de tissus tumoraux chez le patient. Il vise également à apporter aux hôpitaux universitaires partenaires une connaissance et un savoir-faire dans l'utilisation d'une sonde PEC. La création d'un réseau est d'autre part prévue entre les hôpitaux partenaires (HUG, CHUV, Grenoble), le but étant de favoriser l'échange d'expériences et d'informations entre les centres hospitaliers, ainsi que les partenaires privés.

Coût total du projet :	454'473.-	dont 47,28% pour la Suisse :	214'920.-
Canton de GE :	25'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	25'000.-
Confédération :	20'000.-		

« Pocket Guide Léman sans frontière » développement de l'activité touristique par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (GE–VD–VS) Axe 2, mesure 5.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland-Bernois (MOB)**
 Porteur français : **Office du tourisme de Thonon**

Il s'agit de la mise en place d'un programme de services d'information mobiles touristiques (agendas touristiques électroniques de poche) à destination des touristes, visiteurs et habitants en intégrant les principaux offices de tourisme de la région afin de promouvoir et valoriser la zone lémanique tout en offrant un service d'information pratique, simple, complet et attrayant.

www.leman-sans-frontiere.com

Coût total du projet :	615'000.-	dont 70.73 % pour la Suisse :	435'000.-
Canton de GE :	15'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	198'000.-		



Analyse de la faisabilité de la création d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projets issus du CERN et étude des modalités de sa mise en place, en étroite collaboration avec le CERN.

(GE) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Centre SIM de Suisse occidentale**
 Porteur français : **Agence de développement économique du Pays de Gex et du Bassin bellegardien**

L'objectif de ce projet est de permettre à moyen et long terme la création de filières industrielles de transfert de technologies autour du pôle de recherche du CERN, dans le cadre du développement du projet du Rectangle d'Or. Il s'agit d'analyser les besoins et politiques des différents acteurs en présence (CERN, porteurs de projets et structures de soutien existantes) afin de pouvoir élaborer divers scénarios de propositions de soutien. Ces scénarios devront être validés par les acteurs compétents et synthétisés sous forme de dispositif opérationnel. Dans un second temps, l'étude s'attachera à définir les modalités de mise en place du dispositif (critères de sélection, ressources existantes/à rechercher, besoins en matière d'infrastructures, etc.). En cas de soutien de la part des autorités, cela pourrait aboutir à mettre sur pied un centre technique de valorisation transfrontalier.

Coût total du projet :	230'410.-	dont 59.71% pour la Suisse :	137'600.-
Canton de GE :	58'840.-	dont fonds cantonal INTERREG :	33'880.-
Confédération :	65'000.-		

VALID – VALidation automatique d'applications Informatiques Distribuées**(GE-VD)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*Porteur suisse : **Université de Genève**
Porteur français : **Université de Franche-Comté**

Les objectifs stratégiques du projet VALID concernent le renforcement de la qualité du logiciel par le développement de techniques innovantes de génération automatique de tests et la diffusion de ces innovations au niveau du tissu économique. Il s'agit en particulier :

- de permettre la validation d'applications informatiques de complexités croissantes, en particulier les applications distribuées de type systèmes d'information, services web, bases de données, intranet ;
- de diffuser la coopération entre laboratoires de recherche et PME dans le domaine du développement du logiciel ;
- de renforcer la coopération entre laboratoires de recherche et PME dans le domaine du développement du logiciel.

Coût total du projet : 1'047'378.- **dont 34,1% pour la Suisse : 358'000.-**
Canton de GE : 135'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 35'000.-**
Confédération : 10'000.-

Projet de coopération des PME franco-suissees pour un développement intégré et équilibré des PME du territoire lémanique**(GE-VD)** Axe 3, mesure 8.1 *Adopté au Comité de pilotage du 08.12.2005.*Porteur suisse : **Fédération des Entreprises Romandes**
Porteur français : **CGPME Haute-Savoie**

Ce projet vise à établir un diagnostic transfrontalier des perspectives et projets de développement des entreprises de Genève, Vaud, Ain et Haute-Savoie. Ce diagnostic sera établi en interrogeant et collaborant avec une quarantaine d'entreprises de la région. Des groupes de travail sectoriels seront constitués afin d'adapter les analyses aux réalités du terrain et pouvoir adopter des propositions concrètes. Le diagnostic doit faire l'objet d'un rapport final destiné aux acteurs économiques privés et publics de la région. Des rencontres annuelles ou bi-annuelles entre PME franco-suissees permettront de communiquer et débattre des résultats, et stimuler les coopérations transfrontalières. Le projet doit aboutir à la mise en œuvre d'un cadre collectif pour des alliances et collaborations d'entreprises dans le contexte transfrontalier.

Coût total du projet : 254'610.- **dont 28,2% pour la Suisse : 71'803.-**
Canton de GE : 5'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 8'481.-**
Confédération : 30'000.-

GICOM: Gestion Innovante des Compétences de l'Organisation et des métiers (Gestion des Compétences et des Connaissances de l'entreprise)**(VD-GE)** Axe 3, mesure 9.1 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*Porteur suisse : **Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)**
Porteur français : **Université de Savoie**

Ce projet de recherche appliquée mené par l'Université de Savoie et l'EPFL vise à rendre accessible aux entreprises et organisations de la région une méthode de mise en place d'une gestion des compétences et des connaissances centrées sur la notion de compétence. Il sera mené en collaboration avec trois partenaires privés afin de tester et évaluer la méthodologie développée. Les résultats seront diffusés à travers des publications, un colloque ainsi qu'un portail internet spécifique.

Coût total du projet : 500'330.- **dont 49,4% pour la Suisse : 248'330.-**
Canton de GE : 20'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 20'000.-**
Confédération : 15'000.-

Etude portant sur l'application du rayonnement UV et de l'ozone comme moyens de décontamination de l'eau et de l'air. Impact sur la conservation des fruits et légumes

(VS-GE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*

Porteur suisse : **HES-SO Sion - Institut Technologie du Vivant**
 Porteur français : **Université Claude Bernard Lyon 1**
Laboratoire de Recherche en Génie Industriel Alimentaire

Le projet a pour objectif de développer un procédé antimicrobien visant à lutter contre le développement de microorganismes altérants des aliments ou pathogènes pour l'homme. Ce procédé est basé sur l'utilisation du rayonnement ultra-violet et de l'ozone pour décontaminer l'air et l'eau et participer à l'amélioration de la conservation des fruits et légumes, avec l'ambition de réduire voir remplacer l'utilisation du chlore dans les eaux de lavage. Le choix du champs d'application - les fruits et légumes - réside dans l'importance des activités industrielles et technologiques liées à ce secteur d'activités.

Coût total du projet : 369'175.- dont 33.5% pour la Suisse : 123'660
Canton de GE : 29'528.- dont fonds cantonal INTERREG : 23'250.-
Confédération : 30'000.-

Constitution à Archamps (Haute-Savoie) d'une station de production de cellules spécialisées, en appui aux projets scientifiques du futur groupement d'Intérêt Scientifique transfrontalier sur le vieillissement et la longévité.

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Fondation Rhône-Alpes Futur**

Ce projet vise à constituer une station de production de cellules spécialisées, dans le cadre du développement du pôle de recherche sur le vieillissement et la longévité Biopark. Cette station fournira une banque de données cliniques sur les microcèbes, destinée aux porteurs de projets scientifiques acceptés par le Groupement d'Intérêt Scientifique transfrontalier (voir projet Interreg sur l'aide au démarrage du GIS).

Coût total du projet : 838'800.- dont 28.67% pour la Suisse : 240'500.-
Canton de GE : 90'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 90'000.-
Confédération : 15'000.-

Aide au démarrage d'un pôle de recherche régional et à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) transfrontalier sur le Vieillissement et la Longévité

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **Fondation pour Recherches Médicales (FRM)**
 Porteur français : **Communauté de communes du genevois**

Ce projet, qui s'appuie sur les résultats du premier projet Interreg IIIA "Biopark", vise à mettre en place les bases de gestion administrative et scientifique du pôle de recherche sur le vieillissement et la longévité en développement. Le projet devra aboutir aux résultats suivants : 1) constituer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) transfrontalier, entre l'Université et les Hôpitaux universitaires de Genève d'une part et l'INSERM et le CNRS; 2) constituer un réseau franco-valdo genevois de laboratoires franco-suisse; 3) mettre sur pied une structure permanent de gestion et d'administration franco-suisse du pôle de recherche et de ses équipements.

Coût total du projet : 528'400.- dont 18.45% pour la Suisse : 97'500.-
Canton de GE : 70'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 70'000.-
Confédération : 15'000.-

ROSAM-DIFF - Diffusion et partenariat à la confluence des micronanotechnologies, de la mécatronique et de la micromécanique (GE-VD-NE)

Axe 3, mesure 8.1 *Adopté au Comité de pilotage du 07.07.2006.*

Porteur suisse : **HES-SO (Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale)**
Porteur français : **THESAME**

C'est un projet qui vise à la structuration, la coordination, la mise en place et le développement d'outils d'aide à la diffusion et au partenariat sur les technologies à forte valeur ajoutée auprès du tissu industriel. Les porteurs de projet souhaitent constituer un programme coordonné de manifestations d'informations et de partenariats technologiques à destination des entreprises industrielles.

Coût total du projet :	607'445.-	dont 51.5% pour la Suisse :	312'790.-
Canton de GE :	30'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	97'400.-		

Formation et emploi: 10 projets

Programme transfrontalier pour l'emploi et la (ré)insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté, pour un développement durable du Genevois franco/suisse

(GE) Axe 3, mesure 10.4 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Association Réalise**
Porteur français : **Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV)**

Ce projet vise à développer une série d'actions concrètes ayant pour but commun la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté face au marché du travail. Le programme s'articule sur deux axes: le développement de nouvelles activités et nouveaux emplois (dans l'optique du développement durable) et la mise en place de modules de formation spécifiques et adaptés à destination des personnes en difficulté et des formateurs. Il s'agira également de construire un réseau de ressources (institutions, formations, références) à disposition de tous les acteurs concernés de la région.

www.realise.ch

Coût total du projet :	1'607'177.-	dont 30.69% pour la Suisse :	493'368.-
Canton de GE :	161'843.-	dont fonds cantonal INTERREG :	95'675.-
Confédération :	245'550.-		



Maisons transfrontalières**(GE-VD-VS)** Axe 1, mesure 2.1 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*Porteur suisse : **Fédération Romande des Consommateurs (FRC)**Porteur français : **Groupement transfrontalier européen**

L'objectif de ce projet est de créer deux guichets d'informations transfrontalières, ouverts à l'ensemble de la population suisse, française et européenne. Une mise en réseau et la coordination du travail de nombreux partenaires français et suisses en interface permettront de centraliser un maximum d'informations sur des thèmes porteurs tels que les accords bilatéraux, l'emploi transfrontalier, les questions sociales, juridiques et fiscales sur la région frontalière.

www.maison-transfrontaliere.com

Coût total du projet :	374'910.-	dont 32% pour la Suisse :	119'699.-
Canton de GE :	20'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'000.-
Confédération :	59'849.-		

Programme transfrontalier et régional de formation des acteurs locaux au développement durable**(GE)** Axe 3, mesure 8.3 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*Porteur suisse : **Université de Genève (Centre universitaire d'écologie humaine)**Porteur français : **Association Trans Léman International (TLI)**

Ce projet vise à mettre en place un programme de sensibilisation et d'apprentissage du développement durable, destiné aux acteurs locaux de la région. Il s'articule autour d'un certificat de formation continue universitaire et d'une série de sessions d'information thématiques et d'échanges destinées à tous les acteurs concernés. Ces sessions donneront lieu à la rédaction de guides pratiques (qui seront aussi mis sur internet) accompagnés de glossaires, de références bibliographiques et des coordonnées des parties prenantes.

www.cifal-diyonne.orgecolu-info.unige.ch/tecch/certFCDD06/pub.html

Coût total du projet :	1'410'600.-	dont 33.87% pour la Suisse :	477'900.-
Canton de GE :	52'500.-	dont fonds cantonal INTERREG :	52'500.-
Confédération :	159'300.-		

Apport scientifique à la lutte contre le phénomène transfrontalier de stupéfiants**(VD-VS-GE)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*Porteur suisse : **Université de Lausanne - Institut de Police scientifique et de Criminologie**Porteur français : **EZUS LYON 1**

Ce projet concerne l'étude de l'existence et de l'ampleur d'un trafic de stupéfiants en région Rhône-Alpes – Bassin lémanique – Arc jurassien. Il a pour but de développer un outil de caractérisation et de comparaison chimique des saisies de cocaïne opérées sur la zone frontalière franco-suisse et de donner la possibilité de fournir en temps réel l'information ainsi obtenue par l'intermédiaire d'une mise en réseau via un portail internet sécurisé. Il permettra de renforcer les échanges entre les différents services concernés : police, douanes et gendarmerie françaises, police et douanes suisses. Cela donnera en outre des informations précieuses sur la composition des produits, leur pureté et leur toxicité.

Coût total du projet :	865'392.-	dont 45.67% pour la Suisse :	395'246.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	192'327.-		

Validation transfrontalière des acquis de l'expérience (VAE)**(GE)** Axe 3, mesure 10.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **DIP (Office d'orientation et de formation professionnelle)**
 Porteur français : **AFPA Haute-Savoie**

Dans le cadre de la volonté politique affirmée par le CRFG d'affaiblir la frontière en matière d'accessibilité et de mobilité de la main d'œuvre dans la région franco-suisse, ce projet a pour objectif de mettre en place sur le canton de Genève et sur la zone française du Chablais-Genevois/Pays de Gex, un dispositif d'information, de conseil, et d'accompagnement, permettant aux habitants de cette région d'avoir accès aux qualifications reconnues par les états respectifs, à travers un processus de validation des acquis.

Le dispositif mettra un accent particulier pour les personnes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification. La présence de partenaires privés (par ex TPG) dans le projet permet de garantir un échantillon pertinent de candidats à la validation des acquis.

Coût total du projet : 377'008.- dont 47.65% pour la Suisse : 179'658.-
Canton de GE : 113'658.- dont fonds cantonal INTERREG : 13'658.-
Confédération : 66'000.-

Management de projets - Santé**(GE)** Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.*

Porteur suisse : **HEC Genève**
 Porteur français : **Université de Savoie**

Création sur le Site d'Archamps d'un pôle en Management de projets dans le domaine de la santé. Le projet se décompose en deux axes de développement distincts :

- Une formation initiale sur deux ans et demi sanctionnée par un Master Business of Administration « Health Project Management » en alternance.
- Des actions de Développements Méthodologiques Appliqués, support indispensable à l'action précédente et à la viabilité du pôle.

Coût total du projet : 418'556.- dont 22% pour la Suisse : 92'121.-
Canton de GE : 0.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-
Confédération : 0.-

Mobilités professionnelles: compétences, apprentissages, accompagnements dans une dynamique transfrontalière**(GE-VD-VS-NE)** Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*

Porteur suisse : **Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin**
 Porteur français : **Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation**

Le projet vise à développer une dynamique franco-suisse autour de la question de la mobilité professionnelle et de son accompagnement en termes de compétences et d'apprentissages. La valeur ajoutée attendue du travail commun à partir d'actions très concrètes des deux côtés de la frontière est principalement d'ordre méthodologique: il s'agit d'élaborer des grilles de lecture communes susceptibles d'appuyer les actions et de confronter les résultats. Le projet vise également à structurer l'émergence de projets franco-suisse à travers des ateliers et bourses à projets.

Coût total du projet : 774'001.- dont 32,55% pour la Suisse : 252'000.-
Canton de GE : 10'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 10'000.-
Confédération : 40'000.-

Développement et promotion des pratiques de stages transfrontalières dans le secteur social

(GE) Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 28.09.2006.*

Porteur suisse : **DIP - Office pour l'Orientation, la formation professionnelle continue (OFPC)**

Porteur français : **Centre de Ressources Technologiques et Humaines**

Le but de ce projet est d'améliorer l'adéquation offre/demande de stages dans le secteur social, d'augmenter le nombre de places de stages dans ce secteur en détectant un potentiel de 50 à 80 offres de stages. Le projet vise à favoriser la mobilité transfrontalière des étudiants pour les formations et les stages du secteur social et identifier les emplois et besoins en compétences, afin de mieux répondre au marché de l'emploi transfrontalier dans ce secteur. Sur la base de cette première expérience, les démarches de mobilité transfrontalière des stagiaires pourraient être étendues à d'autres domaines professionnels.

Coût total du projet :	193'980.-	dont 29% pour la Suisse :	55'270.-
Canton de GE :	40'270.-	dont fonds cantonal INTERREG :	25'900.-
Confédération :	15'000.-		

Insertion de modules eCulture dans le cursus d'enseignement supérieur, transversalement, avec un espace de formation ouvert

(VD-VS-GE) Axe 3, mesure 10 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*

Porteur suisse : **YINTERNET.ORG**

Porteur français : **Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil International (CEPEC International)**

Ce projet vise à développer une culture transfrontalière de la communication par voie électronique, en améliorant l'intégration transversale des compétences de base en e-culture dans les diverses filières des écoles supérieures. Concrètement, il s'agira de créer un référentiel commun par des groupes de travail interdisciplinaires, de faire valider ce référentiel par des expériences pilotes dans les différentes institutions partenaires du projet, et de diffuser les résultats à travers une publication et un portail web.

Coût total du projet :	583'852.-	dont 63,4% pour la Suisse :	370'200.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	45'000.-		

Guidance professionnelle personnalisée (GPP) à distance

(GE) Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*

Porteur suisse : **DIP - Office pour l'Orientation, la formation professionnelle continue (OFPC)**

Porteur français : **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)**

Ce projet vise à améliorer la gestion des missions d'information et d'orientation professionnelles, à travers la mise en place d'une méthodologie et d'outils communs permettant un service en ligne. Le projet global comporte deux tranches de réalisation, dont la première s'étend jusqu'à fin 2007 et sera financée grâce à Interreg IIIA. La première phase consistera en une sensibilisation des publics et acteurs concernés, et en la mise en place d'un premier service en ligne de GPP à distance (accueil des demandeurs, analyse de leurs demandes et mise en relation avec un conseiller du service d'orientation). La deuxième phase complètera le dispositif en ligne pour parvenir à une véritable démarche d'orientation en ligne.

Coût total du projet :	287'625.-	dont 34,8% pour la Suisse :	100'000
Canton de GE :	80'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	20'000.-		

Culture: 6 projets

« Vies privées – scènes publiques » : échange théâtral transfrontalier par-delà les Montagnes

(GE) Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 06.03.2002*

Porteur suisse : **Association Par-delà les montagnes**

Porteur français : **Compagnie Ariadne**

Ce projet vise à mettre en réseau des acteurs amateurs et professionnels ainsi que des auteurs de théâtre de part et d'autre de la frontière, pour un travail commun s'articulant en divers modules : formation, ateliers de théâtre, expositions et créations de nouvelles pièces. Le projet se concrétisera aussi sous la forme d'un festival franco-suisse.

Coût total du projet : 247'764.- dont 14,7% pour la Suisse : 36'425.-
Canton de GE : 4'057.- dont fonds cantonal INTERREG : 5'000.- (annulé)
Confédération : 14'786.-

Transdoc

(GE) Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*

Porteur suisse : **STRATIS S.A. www.stratis.net**

Porteur français : **Cinedoc films**

Par le biais de coproductions franco-suisse de documentaires, les porteurs de projet visent à initier et structurer des liens entre les réseaux de la production audiovisuelle de la Suisse romande et de la région Rhône-Alpes. Plusieurs volets seront explorés : une action de formation pour une meilleure circulation des compétences entre les deux territoires, la production, la promotion et la diffusion de documentaires transfrontaliers sur le marché international du documentaire, l'organisation d'un forum au Festival international de Nyon.

Coût total du projet : 1'519'757.- dont 31.36% pour la Suisse : 476'719.-
Canton de GE : 60'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 50'000.-
Confédération : 150'000.-



Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie

(GE) Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*

Porteur suisse : **Archives d'Etat (Genève)**

Porteur français : **Ecomusée Paysalp**

Ce projet promeut une approche historique contemporaine sur la région du Genevois avec une réflexion sur la notion de territoires et de pouvoirs partagés. Cette réflexion sera

alimentée par une recherche historique (du XVI au XVIII siècle) appliquée qui donnera naissance à des réalisations concrètes destinées en priorité à la population du Genevois : valorisation du patrimoine, éditions, expositions, animations pédagogiques, conférences et actions pour le développement touristique.

Coût total du projet : 616'898.- **dont 53.22% pour la Suisse :** 328'350.-
Canton de GE : 229'300.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 0.-
Confédération : 99'050.-

Lettres frontières

(GE-VD-VS) Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*

Porteur suisse : **Médiathèque de la Bibliothèque Cantonale du Valais**

Porteur français : **Lettres Frontières**

Lettres frontières est une association de composition transfrontalière qui oeuvre depuis dix ans à faire connaître les livres et auteurs de part et d'autre de la frontière. Elle souhaite élargir son champs d'action en passant du milieu professionnel au grand public.

Pour ce faire, deux journées publiques (à Genève et à Annemasse) seront organisées en octobre 2004 avec tables rondes, lectures et présentations d'auteurs, exposition-vente itinérante de livres etc. D'autre part, le projet englobe le développement des outils de communication : refonte complète du site internet, édition d'un répertoire d'auteurs et professionnalisation de la rédaction de la Lette de *Lettres frontières*.

www.lettresfrontiere.net

Coût total du projet : 247'340.- **dont 33% pour la Suisse :** 82'448.-
Canton de GE : 0.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 0.-
Confédération : 41'224.-

Secrets de lacs - 150 ans d'archéologie dans les lacs des Alpes

(GE) Axe 2, mesure 6.1 *Adopté au Comité de pilotage du 28.09.2006.*

Porteur suisse : **Université de Genève - Institut d'anthropologie**

Porteur français : **Communauté d'agglomération d'Annecy**

Mise en valeur du patrimoine lacustre par la réalisation d'une exposition qui sera présentée en Savoie et Haute-Savoie de juillet 2006 à septembre 2007, avec entre autres les objets recueillis depuis 150 ans dans les lacs de Savoie, des maquettes des stations lacustres et un film d'animation visant à exposer les formes d'occupation des rivages lacustres.

Coût total du projet : 362'478.- **dont 12,6% pour la Suisse :** 46'641.-
Canton de GE : 0.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 0.-
Confédération : 0.-

Réalisation de la première phase des circuits thématiques sur la frontière

(GE) Axe 2, mesure 5.1 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*

Porteur suisse : **Commune de Dardagny**

Porteur français : **Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)**

L'action vise à développer des circuits touristiques de découverte du patrimoine culturel autour de l'histoire de la frontière sur le territoire du Pays de Gex. Il s'étendra dans une seconde phase au territoire genevois de la commune de Dardagny. Ces circuits pour voiture, vélo ou cheval cherchent à favoriser les déplacements de personnes à l'échelle du territoire local et régional, dans l'objectif de mieux se l'approprier.

Coût total du projet : 199'080.- **dont 0% pour la Suisse :** 0.-
Canton de GE : 0.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 0.-
Confédération : 0.-

Répartition des subventions et utilisation du fonds cantonal genevois pour les dossiers INTERREG III

Thème	Nbre de projets	Fonds GE	Canton GE	Confédération	Coût total
Aménagement du territoire					
Logement	6	191'500	1'392'374	676'034	5'560'746
Transport	2	78'750	103'500	90'216	496'688
Environnement et énergie	11	463'379	1'020'444	310'258	8'028'885
Culture	12	197'000	929'086	545'108	23'016'746
Développement économique, recherche et transfert de technologies	6	50'000	293'358	305'060	3'193'317
Formation et emploi	14	435'611	1'145'088	840'374	8'312'635
TOTAL	61	1'693'973	5'392'121	3'610'077	55'501'978

NB1: ne figurent pas dans ce tableau les participations suisses aux projets de contrats de rivières exceptés celle au projet "Bassins de rétention contre les crues du Vengeron"

NB2: les montants indiqués sous "canton GE" incluent la participation du fonds cantonal

